

## **Compte rendu du Comité syndical du 9 février 2017**

La réunion commence par le mot d'accueil de M Bouard, Maire de St Clair. M Calafat Président du SMEP prend à son tour la parole pour remercier la municipalité de Saint Clair de son hospitalité.

Il ouvre ensuite la séance en faisant approuver le compte rendu de la réunion du 7 décembre 2016. [CR 07122016.pdf](#)

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **Orientations budgétaires**

Monsieur le président présente alors les perspectives d'investissement du SMEP discutées en réunion de bureau du 1<sup>er</sup> février 2017 pour les années à venir. Il précise que les travaux du SMEP se concentreront sur la réduction des problèmes « eaux rouges » du réseau existant.

Le patrimoine « Ouvrages » sera également réhabilité sur un programme pluriannuel avec la mise en conformité de 2 à 3 ouvrages par an.

Le président informe également que ces réhabilitations ne font pas l'objet de financement public et qu'elles sont donc supportées en totalité par le budget du SMEP.

Il insiste sur la nécessité pour le SMEP d'avoir contracté un emprunt de 6 M € pour l'année 2017 pour terminer les travaux de l'usine, le programme Eaux rouges ainsi que les réhabilitations d'ouvrage. De plus, il renouvelle l'engagement du SMEP à réhabiliter son réseau à hauteur d' 1 million d'euros par an.

Après avoir présenté ses grandes lignes, le président a commenté les tableaux synthétiques du fonctionnement et de l'investissement 2017 sur lesquels sera basée la préparation du budget.

[budget 2017 présentation V3 Elodie.xlsx](#)

### **Délibérations**

#### **1 Finances**

##### **A. Durée d'amortissement**

M Calafat précise aux membres de l'assemblée que la fusion avec le syndicat de St Amans de Pellagal/Montbarla nécessite une délibération supplémentaire.

En effet, l'ex syndicat de St Amans de Pellagal/Montbarla avait des durées d'amortissement de ses biens différentes de celles du SMEP, il convient alors de reprendre ces durées lors de l'intégration des biens pour le calcul de la future dotation aux amortissements du SMEP.

Après avoir entendu les explications du président, le comité syndical à l'unanimité se prononce favorablement pour reprendre à l'identique les durées d'amortissements des biens de l'ex syndicat de St Amans de Pellagal/Montbarla.

# Informations

## **2 Travaux:**

### **A. Travaux Régie**

L'équipe réseau du syndicat a terminé la semaine dernière les travaux qu'ils menaient conjointement avec la mairie de Valence d'Agen et l'entreprise ESBTP pour l'aménagement de la place Chaumeil .

L'équipe repart donc terminer le chantier à Brassac au lieu dit Combillou.

Il est à noter que la fin de l'année 2016 et le début de l'année 2017 ont été marquées par de nombreuses fuites sur le réseau (vétusté du réseau et mouvements des terres provoqués par l'amplitude thermique)

### **B. Réhabilitation des châteaux d'eau**

Les entreprises RESINA et CHAUDRONNERIE PORT SUD titulaires des marchés de réhabilitation des châteaux d'eau ont commencé à s'installer sur deux sites.

Le réservoir de Piac à St Paul d'Espis

Le réservoir de Grand Roger à Gasques.

Les travaux prévus sur le réservoir de Buffevent à Malause devraient intervenir en octobre ou novembre 2017.

Montant entreprise Résina : 495 000,00 € HT      Montant entreprise CPS : 57 400,74 € HT

La première réunion de chantier est programmée le 20 février 2017.

### **C. Avancement usine de Malause**

Le radier et les voiles du rez de chaussée sont presque entièrement coulés. Le chantier se déroule normalement sans incident majeur.

Une visite du chantier commentée est proposée aux délégués du SMEP le mardi 14 février à partir de 16 heures.

## **2 Fonctionnement:**

### **A. Renouvellement véhicules**

Les trois véhicules suivants Peugeot 208, Renault Kangoo et Peugeot Expert seront vendus et remplacés par trois fourgons légers.

Deux constructeurs ont répondu à la consultation, Peugeot et Citroën.

Peugeot avec un Partner Premium Standard 1,6 L Blue HDI 100 BVM5 motorisation renforcée et charge utile majorée, Citroën avec un Berlingo Taille M BlueHDI 100 BVM Club pack chantier.

Le choix du bureau s'est porté sur PEUGEOT pour l'achat des trois véhicules

## **B.Règlement de service**

Le règlement de service du SMEP doit être largement remanié, de nouvelles réglementations étant apparues depuis 2015. Ce travail sera animé par Elodie Jeurissen au sein de la commission clientèle présidée par M Molle. Le nouveau règlement de services pourrait être adopté fin juin.

Il sera alors transmis à l'ensemble des abonnés du SMEP.

## **C.Mensualisation**

Les membres du bureau le 1<sup>er</sup> février 2017 ont déterminé les principales conditions de mise en œuvre du prélèvement mensuel :

Le paiement de la redevance par les abonnés pourrait être réparti sur **10 prélèvements mensuels**

Un montant minimum de prélèvement a aussi été arrêté à 10 € HT

La mise en place du prélèvement mensuel va nécessiter la réalisation d'un courrier en direction des abonnés pour la transmission de leur RIB. Les RIB reçus devront être saisis individuellement dans le logiciel de facturation.

Les contacts ont été pris avec le fournisseur JVS MAIRISTEM.

L'offre de paiement TIPI (Titre Payable sur Internet) est également en préparation.

## **Questions Diverses :**

- **Renouvellement des compteurs :**

Les délégués de la commune de Brassac posent la question de la communication auprès des abonnés pour les périodes de renouvellement des compteurs. Certains habitants de Brassac ont manifesté leur mécontentement, de ne pas avoir été prévenu en amont, auprès de la mairie.

Le directeur du SMEP précise :

- que la municipalité de Brassac avait été avertie des périodes de renouvellement des compteurs,
- que l'agent chargé de ce renouvellement avait bien fait remonter les plaintes sur l'absence de communication concernant cette période,
- que la période avait été annoncée sur le site internet du SMEP [www.smep.fr](http://www.smep.fr),
- qu'il n'était pas possible aujourd'hui techniquement de donner une date et une heure de rendez vous par abonnés,
- que la communication envers les abonnés serait étudiée pour éviter ces désagréments pour les mairies

De plus quelque soit le mode ou le moyen de communication adopté celui-ci aura forcément un impact financier sur le budget du SMEP.

- **Assainissement collectif :**

M Bouard, Maire de St Clair, qui l'avait déjà légèrement abordé lors de son introduction en séance souhaite revenir sur le questionnaire que le SMEP a transmis aux 16 communes disposant d'un service d'assainissement collectif. Il considère que les communes se trouvent progressivement dépouillées de leur compétence.

Monsieur le Président lui présente les conclusions de la loi NOTRe, qui entraîne le transfert de la compétence assainissement collectif aux Communautés de communes pour le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Il précise que les délégués du SMEP en juin 2016 avaient donné leur aval pour que le SMEP propose une sorte d'audit technique et financier pour un état des lieux des services d'assainissement collectif sur son territoire.

De plus, il présente Manon Tauziède, étudiante en licence professionnelle, qui effectuera un stage de trois mois à partir de la fin mars pour à la fois faire une synthèse des retours du questionnaire ainsi que des visites sur les sites d'épuration.

M Bousquet Vice Président du syndicat et Maire de Valence d'Agen déclare qu'il est convaincu que la démarche du SMEP est indispensable et utile, que devant les modifications engendrées par la loi NOTRe, il valait mieux être acteur que spectateur.

Un débat s'engage sur les tarifs, la reprise d'activité des employés communaux, les conditions de mise en œuvre de la reprise d'exploitation, ...

Monsieur CALAFAT se réjouissant des échanges constructifs qu'a suscité la question propose de mettre en place un groupe de travail avec les maires ou leur représentant des 16 communes possédant un service d'assainissement collectif.

Cette proposition est accueillie très favorablement par les membres présents.

Le président clôture alors la séance en soulignant le volume de travail à accomplir par ce groupe de travail dont il espère les conclusions pour la mi-2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30